

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
6 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

**Comité chargé des organisations non gouvernementales**

Session ordinaire de 2008

21-30 janvier 2008

**Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006  
présentés par les organisations non gouvernementales  
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique  
et social par l'intermédiaire du Secrétaire général  
en application de la résolution 1996/31 du Conseil\*****Note du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Akina Maman wa Afrika .....	2
2. Asociación Cubana de la Naciones Unidas .....	6
3. Human Rights Defence Center .....	10
4. Japan Fellowship of Reconciliation .....	14
5. Congrès mondial ukrainien .....	18

\* Les demandes d'admission présentées par des organisations non gouvernementales ne sont pas revues par les services d'édition.



## **1. Akina Mama wa Africa**

**(Statut consultatif spécial accordé en 1999)**

### **Introduction**

#### **Buts et activités de l'organisation**

Akina Mama wa Africa (AMwA) est une organisation non gouvernementale internationale de femmes africaines qui s'occupe de questions de développement et a son siège au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Afrique. Cette organisation coordonne des activités de coopération, d'information de plaidoyer et de formation organisées à l'intention des femmes africaines et les aide à être à même d'influer sur l'élaboration des politiques et la prise de décisions à tous les niveaux. Pour étendre son rayon d'action, elle s'est fixé les objectifs suivants : s'attaquer aux problèmes qui touchent les femmes tant au Royaume-Uni qu'en Afrique, en renforçant les capacités dirigeantes des femmes africaines et de leurs organisations; offrir aux femmes africaines la possibilité d'échanger leurs vues; créer des réseaux et offrir des conseils à l'échelle locale, régionale et internationale; mettre à profit le savoir-faire, les compétences et le potentiel créatif des femmes africaines et mobiliser et démarginaliser celles-ci tant sur le continent africain que dans la diaspora. En 1997, la AMwA a créé le African Women's Leadership Institute (AWLI) à titre de contribution au processus qui s'est enclenché après la Conférence de Beijing sur les femmes. Depuis, l'Institut, qui fait figure de projet phare, a permis à l'organisation de « placer la barre plus haut » en dotant les femmes africaines des moyens d'exercer des fonctions dirigeantes, de participer à la prise de décisions, de se prononcer sur certaines questions essentielles et d'avoir voix au chapitre dans les domaines qui les touchent directement. L'organisation est un cadre régional de coopération d'information et de formation qui vise non seulement à favoriser l'épanouissement individuel des femmes de 25 à 45 ans mais aussi à les initier à une réflexion critique sur les droits des femmes et les questions de parité des sexes, les activités de plaidoyer et les moyens de peser sur les politiques, les problèmes de développement organisationnel, de mise en valeur des ressources et de planification stratégique, et les droits de l'homme.

#### **Changements importants apportés à l'organisation et à ses travaux**

En 2003, l'AMwA a réexaminé son plan stratégique pour la période 1998-2003. À cette fin, elle s'est largement inspirée des résultats d'examens et d'évaluations internes et externes de ses programmes. En conséquence et bien que son optique soit demeurée la même, elle a procédé, durant la période 2003- 2006, à un certain nombre de changements (transfert de son bureau principal du Royaume-Uni en Ouganda, restructuration du bureau qu'elle possède au Royaume-Uni, etc.) qui ont eu un impact sur sa mission et sur ses objectifs.

## **Contribution à l'organisation des travaux de l'ONU**

*Participation aux travaux du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et d'autres grandes conférences et réunions des Nations Unies*

### **2004**

L'AMwA a participé à la réunion consultative régionale sur les femmes, tenue sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU en juillet 2004. Cette réunion avait pour objet de préparer le forum d'organisations non gouvernementales de la septième Conférence régionale sur les femmes. L'AMwA était membre du groupe de travail financier chargé d'élaborer une stratégie de levée de fonds et un budget aux fins de la tenue de ce forum. Elle était aussi membre du comité chargé d'élaborer le rapport de la réunion consultative. En octobre 2004, certaines de ses représentantes ont assisté à la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, processus préparatoire, à l'échelle de la région d'Afrique, de l'Examen et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+10). Durant cette conférence, l'organisation a animé le forum de jeunes femmes sur le leadership qui avait pour but de répondre aux besoins des jeunes femmes dans ce domaine et de formuler des recommandations concrètes aux fins de l'élaboration de la déclaration des organisations non gouvernementales. L'AMwA a demandé, en même temps que d'autres organisations de femmes et militantes de la cause des femmes, que les éléments suivants figurent dans la déclaration : appel aux États pour qu'ils respectent et protègent l'autonomie et l'intégrité corporelle des femmes ainsi que le droit qu'ont celles-ci de se déterminer librement; organisation d'une conférence permanente, indépendante des processus intergouvernementaux régionaux, qui puisse évaluer les tâches qu'un mouvement des femmes africaines devrait accomplir; ratification et mise en œuvre par tous les États membres de l'Union africaine du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, le seul document élaboré en Afrique qui définisse le cadre d'interprétation et d'application des droits des femmes et qui, en tant que principale contribution des gouvernements africains au processus d'après Beijing, revêt une importance considérable.

### **2005**

La quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme a procédé, du 28 février au 11 mars 2005, à un examen, à l'échelle mondiale de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'AMwA a, là encore, plaidé la cause des Africaines en rappelant aux gouvernements africains l'engagement qu'ils avaient pris de ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, en tant que contribution majeure à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'organisation s'est aussi employée à faire en sorte que les besoins recensés lors des processus préparatoires annoncés à l'échelle de l'Afrique soient dûment pris en compte lors des délibérations.

## **Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies**

En 2003, l'AMwA a organisé, au Nigéria, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, un atelier conjoint sur le pouvoir de transformation des capacités de direction, estimant à cet égard que son projet phare, à savoir le African Women's leadership Institute (AWLI), devait viser à transformer non seulement la vie des femmes mais aussi celle de leur milieu.

## **Initiatives à l'appui des objectifs internationalement convenus**

### **2003**

L'AMwA a œuvré sans relâche, en même temps que d'autres organisations de femmes, pour que le projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, soit prêt pour approbation à la deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Maputo (Mozambique) du 4 au 12 juillet 2003. L'organisation a rassemblé les vues des organisations de la société civile sur le projet de document initial. Elle a, en même temps que d'autres organisations de femmes, fait pression auprès des gouvernements et mené campagne avec succès pour obtenir une reprise des discussions relatives au protocole au sein de l'Union africaine. Elle a aussi participé à une réunion organisée par l'association « Égalité maintenant » qui s'est tenue à Addis-Abeba et avait pour but de faire la synthèse des réactions que le document initial avait suscitées à l'échelle régionale et nationale. L'assistance technique offerte et le document élaboré pour faire pression sur les gouvernements ont incité ces derniers à adopter des positions beaucoup plus constructives à l'égard du projet de protocole, avant la réunion d'experts qui devait se tenir dans le cadre de l'Union africaine. Suite à ces efforts, les participants à la réunion d'experts, ont adopté, en mars 2003, un projet de protocole très renforcé que les chefs d'État et de gouvernement africains ont eux aussi fait leur, le 11 juillet de la même année, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Maputo. Depuis lors l'AMwA s'est attachée à faire pression sur les États membres pour qu'ils ratifient le protocole.

### **2004**

L'AMwA qui est membre d'une fédération régionale de 14 organisations (Solidarity for African Women Coalition) travaillant à la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, a participé à la réunion du Comité directeur de cette fédération en septembre 2004. Lors du Forum d'organisations non gouvernementales, tenu sous les auspices de la Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women, l'organisation a fait partie de l'équipe chargée d'élaborer la déclaration finale des organisations non gouvernementales. Elle a plaidé avec succès, aux côtés d'autres organisations de femmes et militantes africaines de la cause des femmes, pour que la question des femmes soit inscrite en permanence à l'ordre du jour des sessions ordinaires des conférences de chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. C'est ainsi qu'en juillet 2004, des chefs d'État se sont engagés à rendre compte des progrès accomplis par leurs pays respectifs dans la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. La Direction femmes,

genre et développement de l'Union africaine a été chargée de définir le format sous lequel ces rapports devaient être établis. Dans le cadre de cet exercice, l'AMwA et d'autres organisations régionales et nationales de femmes ont été invitées à contribuer à la conception d'un instrument de suivi et d'établissement de rapports efficace.

## **2005**

En septembre 2005, l'organisation s'est jointe à plus de 40 autres organisations non gouvernementales ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine et à des gouvernements africains, afin d'examiner des stratégies d'application du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et d'incorporation au droit interne des pays concernés. L'AMwA a présidé plusieurs des séances qui se sont tenues lors de cette réunion. Outre ces activités, elle a poursuivi la mise en œuvre de son projet phare, à savoir, la création, en Afrique et au Royaume-Uni, d'instituts de formation destinés aux femmes africaines. Durant la période considérée, 300 femmes ont bénéficié d'une formation dispensées par des instituts régionaux, sous-régionaux et nationaux de ce type, au Royaume-Uni, en Ouganda, au Zimbabwe, au Kenya et en Sierra Leone.

## **2. Asociación Cubana de las Naciones Unidas**

### **(dotée du statut consultatif spécial depuis 1999)**

L'Asociación Cubana de las Naciones Unidas qui, depuis 60 ans, s'emploie sans relâche à promouvoir les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, est membre de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies (FMANU); elle siège au Comité exécutif de cette fédération, est affiliée au Département de l'information et s'apprête à l'heure actuelle à renouveler son adhésion à la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies. Notre association a le statut de bibliothèque dépositaire de la bibliothèque des Nations unies « Dag Hammarskjöld ».

L'association a développé ses activités professionnelles et renforcé les liens qui l'unissent à des secteurs de plus en plus larges de la société civile. La période qui vient de s'écouler a été marquée par des efforts intenses et fructueux qui ont permis non seulement de mener à bien les tâches prévues dans les plans approuvés lors des assemblées générales de l'Association mais aussi d'aboutir à une définition plus précise et à une approche plus ciblée des activités à entreprendre, ainsi qu'à une plus grande cohésion des travaux des commissions et des groupes spécialisés consacrés à des thèmes précis.

Le nombre de nos adhérents et leur degré de participation à l'ensemble des activités entreprises ont augmenté. Nous avons resserré nos liens avec les associations de la région qui sont analogues à la nôtre ainsi qu'avec le Comité exécutif de la FMANU au sein duquel nous avons été admis à siéger lors de la 37<sup>e</sup> séance plénière de ce comité tenue à Barcelone (Espagne) en 2003.

Une étape marquante dans la vie de notre association a été le lancement de notre site Web qui contribue incontestablement pour une part essentielle à élargir notre présence en nous permettant d'atteindre un public plus diversifié, et à mieux faire connaître nos positions et notre action en faveur du respect des normes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Il convient de saluer les efforts des groupes de travail sur la désertification, les changements climatiques et l'environnement, qui ont permis une meilleure connaissance des conventions internationales auxquelles Cuba est partie.

Par ailleurs, nous tenons à appeler l'attention sur les efforts du Groupe de travail chargé d'évaluer les changements proposés par le Secrétaire général de l'ONU aux fins de la réforme du mode de gestion de l'organisation, ainsi que sur la participation de notre association, au nom des 26 organisations non gouvernementales cubaines, à l'audition que le Président de l'Assemblée générale a tenue en vue d'étudier ces propositions. L'ONU a proclamé l'année 2004, « Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition » et notre association a entrepris, en collaboration avec une équipe de travail composée d'organismes représentatifs de la culture nationale cubaine, une série d'activités visant à commémorer le bicentenaire de la révolution haïtienne et le cent-cinquantième anniversaire de la naissance du célèbre patriote cubain Juan Alberto Gomez.

*Séminaires internationaux*

- Développement et élimination de la faim : défis du XXI<sup>e</sup> siècle, 18-21 février 2003.
- Le monde au XXI<sup>e</sup> siècle : défis et espoirs, 11-14 mai 2004.
- World Population in the XXI Century : dilemmas and developments, [Séminaire tenu sous les auspices d'organismes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], 17-19 mai 2006.

*Activités internationales*

- Participation aux 185<sup>e</sup>, 186<sup>e</sup>, 188<sup>e</sup>, 189<sup>e</sup>, 190<sup>e</sup> et 191<sup>e</sup> sessions en comité exécutif. L'association n'a pas pu assister aux 187<sup>e</sup> et 192<sup>e</sup> sessions en raison des difficultés qu'elle a rencontrées pour obtenir un visa.
- Participation aux auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec les organisations de la société civile, qui ont eu lieu à New York en juin 2005.
- Participation, au Guatemala, à la réunion de lancement du réseau de programmes thématiques sur l'agroforesterie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 5 novembre 2004.
- Participation à la réunion régionale du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenue à Rio de Janeiro du 6 au 11 juin 2005.
- Participation à la Conférence internationale sur le thème « désertification et société civile » tenue à Montpellier (France) du 21 au 23 septembre 2006. Les organisateurs de cette conférence ont adressé une invitation à notre association qui était représentée par un spécialiste de cette question.

*Activités menées pour célébrer certaines journées particulières*

- Création, le 18 avril 2006, d'une commission chargée de promouvoir les activités destinées à célébrer la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.
- Action visant à commémorer la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2006.
- Concours organisé en vue de commémorer le sixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, en septembre 2004
- Tenue, le 19 octobre 2006, à l'occasion du soixante et unième anniversaire de la création de l'ONU, d'une conférence sur le thème « Cuba et l'Organisation des Nations Unies : 61 années de relations fécondes », et d'une table ronde à laquelle ont participé M. Francisco Arias Millas, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) à Cuba, M<sup>me</sup> Dagmar Gonzalez du Ministère chargé des investissements étrangers et de la coopération, ainsi que d'autres personnalités.

- Organisation, le 21 octobre 2004, au Mémorial José Martí, d’une cérémonie destinée à commémorer la Journée des Nations Unies, avec la participation du Président du Parlement cubain, du Ministre cubain des affaires étrangères et d’autres membres du Gouvernement cubain, de représentants d’organismes des Nations Unies accrédités à Cuba, et de membres du corps diplomatique.
- Spectacle culturel organisé, le 20 octobre 2004, au Théâtre national cubain, pour célébrer l’Année des Nations Unies, avec la participation de personnalités et d’institutions cubaines de premier plan appartenant au monde des arts et de la culture.

#### *Autres activités*

- Chaque année, notre association participe aux cérémonies de remise de prix du PMA en Accion (le PAM en action), un concours d’art plastique destiné aux enfants, organisé en collaboration avec le bureau du PNUD à Cuba et avec des centres culturels cubains. De hauts fonctionnaires du PAM et des personnalités éminentes représentant certaines institutions cubaines ont pris part à ces manifestations.
- Les huitième, neuvième, dixième et onzième Conférences « L’ONU mise en scène » qui ont eu lieu à La Havane en 2003, 2004, 2005 et 2006 et auxquelles ont participé des professeurs et des étudiants venant d’universités mexicaines et cubaines ont eu, de par leur qualité, un retentissement important. Des membres de l’Association pour les Nations Unies de la République dominicaine ont participé à la Conférence de 2005.
- Tenue à La Havane, du 25 août au 5 septembre 2003, de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier du débat d’organisations non gouvernementales participant aux travaux de la Convention, manifestation à l’organisation de laquelle nous avons dû consacrer d’importants efforts.
- Chaque année, les organisations non gouvernementales cubaines rencontrent les membres du corps diplomatique pour leur rendre compte de leurs activités. Des organisations non gouvernementales et des représentants de missions diplomatiques accréditées à Cuba ont participé à ces rencontres.
- Des réceptions destinées à commémorer les cinquante-sixième, cinquante-septième, cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième anniversaires de l’ACNU ont eu lieu avec la participation de représentants d’organismes des Nations Unies accrédités à Cuba, de membres du corps diplomatique, et de personnalités cubaines de renom appartenant au monde de la culture des arts et de la presse.
- M<sup>me</sup> Susan McDade, nouvelle représentante du PNUD à Cuba, a rencontré l’ACNU. Ces entretiens qui ont eu lieu, le 21 novembre 2006, nous ont permis de resserrer les liens avec le PNUD dans notre pays.
- Tenue, le 13 octobre 2005, d’une conférence de presse au cours de laquelle M<sup>me</sup> Mirtha Kaulard et M. Francisco Arias Millas, représentant respectivement le PAM et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) à Cuba, ont présenté les programmes et projets de coopération mis en œuvre par ces



organismes et par d'autres instances membres de la Commission, en vue de célébrer la Journée mondiale de l'alimentation.

- Notre centre de documentation a publié un bulletin bibliographique annuel consacré au soixantième anniversaire de l'ONU, et procède à des échanges réguliers avec le Centre d'information des Nations Unies à Mexico qui couvre le Mexique, la République dominicaine et Cuba.

Ce n'est là qu'un bref récapitulatif des très nombreuses activités qu'a menées notre association depuis la publication du dernier rapport quadriennal.

### **3. Human Rights Defence Center**

**(Doté du statut consultatif spécial depuis 2003)**

#### **Partie I**

##### **Introduction**

Le Human Rights Defence Center (KEPAD), qui a été créé en 1998, a son siège à Athènes. Il a pour mandat de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Grèce, dans les Balkans, la Méditerranée et d'autres régions. Ses principales activités sont les suivantes : diffusion de connaissances pratiques sur les droits de l'homme, sensibilisation, formation, action en faveur de l'amélioration de la situation des droits de l'homme et octroi d'une aide et d'une protection aux personnes appartenant à des groupes sociaux vulnérables, notamment les victimes de la traite. Il a bénéficié d'un financement accru et ce, grâce à des dons d'œuvres d'art offertes par des artistes et à l'organisation d'expositions destinées à soutenir ses travaux. Depuis 2003, la vente annuelle d'œuvres d'art offertes à titre de dons a constitué une importante source de financement.

*Domaines d'activités élargis* : Bien que ses objectifs essentiels et ses activités soient demeurés les mêmes que ceux qui sont décrits dans le document présenté le 15 mai 2002, le Centre les a étendus à des pays du sud-est et de l'est de l'Europe. Il a resserré ses liens de coopération avec d'autres organisations non gouvernementales de la région et son champ d'activités qui, auparavant se limitait au territoire national, a acquis une dimension régionale et internationale, grâce notamment à la création du réseau ARIADNE contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est et de l'Est, dont il a lui-même pris l'initiative.

#### **Partie II**

##### **Contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

**i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'aux grandes conférences et autres réunions de l'ONU**

Le KEPAD a organisé, dans le cadre de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, une réunion parallèle d'organisations non gouvernementales sur le thème de la coopération régionale à la lutte contre la traite des femmes et des filles, qui s'est tenue à New York le 2 mars 2006 et a été organisée en collaboration avec la Mission permanente de la Grèce auprès de l'ONU et avec le Ministère grec des affaires étrangères. Lors de cette réunion on a débattu de l'importance de la coopération régionale, et des propositions en rapport avec les travaux du réseau ARIADNE ont été avancées. Des déclarations ont été faites par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Président du KEPAD, le Directeur du bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Grèce et le Vice-Président de l'organisation non gouvernementale International Women's Center La Strada-Ukraine. Un représentant

du KEPAD a également participé à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme qui a eu lieu à New York du 27 février au 10 mars 2006.

**ii) Initiatives prises par le KEPAD en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement**

Le KEPAD a participé, avec 21 autres organisations non gouvernementales grecques, à la réunion sur le thème « Les objectifs du Millénaire de l'ONU et la société civile », qui a abouti à l'élaboration de la Déclaration concernant l'examen quinquennal à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement (Athènes, 7 juin 2005), dont le texte a été distribué aux membres du Conseil économique et social et soumis au Secrétaire général de l'ONU en juin 2005 (E/2005/NGO/28).

**iii) Activités de défense de principes universels**

En 2003, le KEPAD a célébré la Journée internationale des droits de l'homme, dans le cadre d'une manifestation organisée sous les auspices de la municipalité d'Athènes et au cours de laquelle une peinture, créée spécialement à cette occasion par un célèbre peintre grec, a été offerte au Centre. Plusieurs orateurs dont des chercheurs, des universitaires et des représentants d'organisations gouvernementales ont pris la parole lors de cette manifestation à laquelle de très nombreuses personnes ont pris part.

Le programme annuel Olympia pour les droits de l'homme que le KEPAD a lancé en 2000 se poursuit. Organisé en collaboration avec le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales et régionales, ce programme offre une connaissance pratique des droits de l'homme et développe les liens de coopération régionaux pour une action commune avec d'autres organisations non gouvernementales dans la région des Balkans. Cette manifestation annuelle s'adresse à des jeunes (étudiants, représentants d'organisations non gouvernementales, journalistes, jeunes cadres, etc.).

La réunion sur le thème des migrants et des réfugiés, organisée au titre du quatrième Programme annuel Olympia pour les droits de l'homme s'est tenue à Nauplie (Grèce) du 1<sup>er</sup> au 18 septembre 2003. Y ont participé 35 jeunes originaires de la région des Balkans. Au nombre des personnes qui y ont pris la parole, on citera des représentants du Conseil de l'Europe, de l'Organisation des Nations Unies, du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). On trouvera un compte rendu de cette réunion dans un ouvrage de 289 pages intitulé *Olympia IV: Human Rights in the 21<sup>st</sup> Century: Migrants and Refugees* (Ant. Sakkoulas éd., 2004). La réunion tenue au titre du cinquième Programme annuel Olympia pour les droits de l'homme qui s'est tenue à Athènes du 22 au 25 octobre 2004 a mis l'accent sur la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est et de l'Est et a pris la forme d'une table ronde. Cette réunion avait pour objet d'examiner la situation de la traite des êtres humains dans la région ainsi que les propositions du KEPAD tendant à créer à l'échelle des organisations non gouvernementales, un réseau régional de lutte contre ce type de trafic. Ont assisté à cette réunion des experts représentant 18 organisations non gouvernementales situées dans 12 pays de la région, des représentants de l'OIM et du HCR ainsi que des observateurs d'ambassades étrangères et de ministères grecs. À l'issue des

travaux, un appel a été lancé en faveur de la création d'un réseau régional d'organisations non gouvernementales chargées de mener une action commune contre la traite des êtres humains dans la région.

La réunion tenue au titre du sixième Programme annuel Olympia pour les droits de l'homme avait pour objet d'examiner la suite donnée aux décisions prises à l'issue de la réunion tenue à Athènes, du 7 au 9 juin 2005, au titre du cinquième Programme Olympia qui portait sur le réseau régional de lutte contre la traite des êtres humains. Dix-huit organisations non gouvernementales de 12 pays ainsi que des observateurs de ministères grecs et d'ambassades étrangères à Athènes ont participé à cette réunion. Cette table ronde a marqué la création officielle du réseau ARIADNE contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est et de l'Est, dont le statut a été adopté et pour lequel un site Web ([www.ariadnet.net](http://www.ariadnet.net)) a été créé. Ce réseau a pour mission de resserrer et de mieux coordonner les liens de coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays destinataires, de promouvoir une coopération tripartite entre les organisations non gouvernementales, les agents étatiques et les organisations internationales, et de fédérer les forces qui luttent contre la traite des êtres humains dans la région. Le réseau ARIADNE est composé de 17 organisations non gouvernementales situées dans 12 pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Moldova, Monténégro, Roumanie, Serbie, Kosovo (Serbie), Turquie et Ukraine). Le KEPAD a été choisi pour coordonner ce réseau.

Une fois le réseau ARIADNE officiellement créé, ses membres ont entrepris de mettre en œuvre dans tous les pays membres un premier projet commun qui visait à faire le point de la situation en matière de traite des êtres humains. Des projets de rapports nationaux ont été élaborés. Ces travaux sont fondés sur des recherches approfondies menées par des spécialistes travaillant pour les organisations non gouvernementales membres, en collaboration avec des agents étatiques, des organisations internationales et d'autres organisations non gouvernementales. Ces travaux qui contiennent notamment des informations concernant le cadre juridique dans lequel s'inscrit la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que les lacunes, les insuffisances et les problèmes relevés dans ce domaine, présentent les pratiques optimales, évaluent les besoins et formulent des recommandations. Deux ateliers destinés de mise en œuvre de ce projet auquel ont participé des membres du réseau ont eu lieu (pour le premier à Thessalonique (Grèce) du 14 au 16 juin 2006 et pour le second à Tirana (Albanie), du 22 au 24 novembre 2006, pour faire le bilan des progrès accomplis et examiner certaines questions de coopération.

Le projet a donné lieu à la publication de 14 études. Une étude en anglais intitulée *Combating Human Trafficking Problems and Prospects* (272 pages – Ant. N. Sakkoulas éd., Athènes 2007) et 13 études (de 250 à 300 pages chacune) (dans les langues locales des organisations non gouvernementales membres dans 12 pays ainsi qu'au Kosovo). Le deuxième projet commun du réseau ARIADNE, qui est en cours, a été lancé en 2006 lors de l'atelier de Tirana organisé en novembre 2006. Ce projet vise à assurer le suivi des publications qui font le bilan de la situation, en adoptant un plan d'action intégré et en lançant de nouveaux projets communs portant sur les priorités recensées par les partenaires du réseau.

Le KEPAD compte parmi les membres fondateurs du projet ASPIDA (partenariat pour le développement visant à promouvoir les droits égaux des personnes victimes de la traite), qui a été mis en place en juin 2005 à Athènes, et

s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de la Communauté européenne intitulée EQUAL qui vise à lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination sur le marché de l'emploi. Le KEPAD, participe activement, de concert avec 12 autres organisations non gouvernementales grecques, au plan d'action intitulé ILAEIRA, un plan lancé en 2006 qui a été mis en œuvre par la police grecque, l'Union européenne et 22 pays européens, dans le but de développer et de coordonner des actions simultanées de lutte contre la traite dans tous les pays participants.

Le KEPAD participe régulièrement au Comité spécial interministériel grec contre la traite des êtres humains qui est chargé de la mise en œuvre du Plan national d'action (loi 3064/2002); les secrétaires généraux de huit ministères compétents et des représentants de 18 organisations non gouvernementales participent à ces réunions. Le KEPAD a organisé, en collaboration avec Amnesty International et le barreau d'Athènes, une conférence sur le Tribunal pénal international qui a eu lieu à Athènes le 6 mai 2004 et au cours de laquelle des universitaires et chercheurs de l'Université d'Athènes ont pris la parole.

Le Secrétaire général du KEPAD a participé à une table ronde organisée par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, qui a eu lieu à Athènes le 18 novembre 2004. Des spécialistes des questions de racisme et de xénophobie ont examiné le rapport que la Commission susmentionnée a consacré à la Grèce, afin d'améliorer la situation des droits de l'homme dans ce pays.

En 2004, la Commission nationale hellénique pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a nommé le KEPAD candidat au Prix UNESCO pour l'enseignement des droits de l'homme.

## **4. Japan Fellowship of Reconciliation**

**(Dotée du statut spécial depuis 1999)**

### **Partie I**

#### **Introduction**

##### **i) Objectifs de l'organisation**

La Japan Fellowship of Reconciliation (JFOR) Nihon Yuwa-kai vise à instaurer la paix dans le monde par des méthodes non violentes. La JFOR parraine des réunions-débats sur les questions de maintien de la paix et organise chaque mois des conférences sur l'édification de la paix dans différentes villes du Japon. En outre, elle tient des assemblées annuelles dans différentes régions du pays et envoie des délégués la représenter dans des conférences organisées par d'autres organismes. Elle coopère avec le Conseil japonais des églises chrétiennes (NCC) et d'autres organismes et travaille pour la paix par différentes actions non violentes.

##### **ii) Changements ayant eu un impact important sur l'organisation**

Les statuts de la JFOR qui avaient été initialement présentés à l'ONU stipulaient que pour pouvoir devenir membre à part entière de cette organisation il fallait être chrétien et que les adeptes d'autres religions ne pouvaient bénéficier que du statut d'ami de l'association. Lors de l'Assemblée générale de 2005, ces statuts ont été modifiés de façon à autoriser l'adhésion des non-chrétiens. Les statuts, tels qu'ils ont été amendés, n'établissent désormais aucune distinction entre les chrétiens et ceux qui ne le sont pas.

### **Partie II**

#### **Contributions aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

##### **Participation aux travaux du Conseil économique et social**

##### **1. Contributions aux travaux relatifs à la question de l'esclavage sexuel militaire en temps de guerre**

La JFOR a envoyé une délégation présidée par son principal représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, M. Etsuro Totsuka, assister aux réunions des Nations Unies sur les droits de l'homme comme les cinquante-cinquième et cinquante-huitième sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (qui ont eu lieu respectivement du 28 juillet au 15 août 2003, du 26 juillet au 13 août 2004, du 25 juillet au 12 août 2005 et du 7 au 25 août 2006). Une des principales contributions apportées par la JFOR aux travaux de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a été la fourniture de nouvelles informations relatives à l'esclavage sexuel militaire au Japon. La JFOR a, en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales concernées, fait des interventions orales et présenté des déclarations écrites (E/CN.4/Sub.2/2003/NGO/46; E/CN.4/Sub.2/2004/NGO/28; et

E/CN.4/Sub.2/2005/NGO/35) à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui a donné suite à ses recommandations en adoptant des résolutions sur le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage.

La JFOR est heureuse d'ajouter que des jeunes Japonaises ont apporté des contributions aux travaux de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. C'est ainsi par exemple, qu'en 2004, M<sup>me</sup> Yuriko Yabu, étudiante à l'Université Ryukoku, et représentante de la JFOR, a fait une intervention orale portant sur l'administration de la justice le 11 août 2004. Dans cette intervention, elle a souligné que le fait que bon nombre de grandes organisations japonaises n'aient pas suffisamment réfléchi aux responsabilités en temps de guerre a contribué à perpétuer l'attitude d'avant-guerre des dirigeants japonais (E/CN.4/Sub.2/2004/SR.21, par. 88 à 90).

## **2. Contributions à la mise en œuvre du Pacte international sur les droits civils et politiques**

La JFOR a travaillé d'arrache-pied et fait pression auprès de l'ONU, estimant que la ratification par le Japon du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques permettrait d'améliorer sensiblement la situation des droits de l'homme au Japon.

Lors des réunions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui se sont tenues en 2003 et 2004, la JFOR a coopéré avec plusieurs avocats du barreau d'Osaka, qui représentaient la Fédération japonaise des associations du barreau, et a rencontré en leur compagnie les administrateurs du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, chargés de la question des droits de l'homme. L'association et la Fédération japonaise des associations du barreau ont présenté au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des informations sur la situation des droits de l'homme, en particulier sur l'administration de la justice, et ont déploré que la Cour suprême japonaise n'ait rien fait pour assurer l'application d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ont recommandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de conseiller au Gouvernement japonais de ratifier au plus vite le Protocole facultatif se rapportant au Pacte susmentionné.

En 2004, l'action menée par la JFOR cinq années durant a enfin abouti à d'importants résultats. En effet, le 2 août 2004, le principal représentant de l'association auprès de l'Office des Nations unies à Genève, M. Etsuro Totsuka, est parvenu à s'entretenir personnellement avec M<sup>me</sup> Louise Arbour, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. À cette occasion, M. Totsuka, qui agissait au nom de M. Tsutomu Hata, ex-Premier Ministre japonais, membre de la Chambre des représentants, Président de l'Association des membres de la Diète japonaise pour la coopération avec les activités des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, a transmis à M<sup>me</sup> Arbour une lettre de M. Hata dans laquelle celui-ci l'invitait à se rendre au Japon. Saisissant l'occasion qui lui était ainsi offerte, M. Totsuka a emmené plusieurs représentants de la Fédération japonaise des associations du barreau rencontrer M<sup>me</sup> Arbour avec la permission de cette dernière. C'est ainsi que les deux organisations gouvernementales ont pu enfin avoir un entretien individuel avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et lui fournir des informations sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques au Japon.

M<sup>me</sup> Arbour a ensuite effectué une visite officielle au Japon du 7 au 11 novembre 2004.

### **3. Contribution aux efforts visant à doter l'Office des Nations Unies à Genève de services de garderie**

Sur les conseils de M. Totsuka, M. Yoshikop Burke, Directeur de l'école maternelle internationale Mikage à Kobé, et quelques étudiants de l'Université Ryukoku représentant la JFOR, ont mené campagne en faveur de la création de services de garderie à l'Office des Nations Unies à Genève, lorsqu'ils ont participé aux sessions de 2004, 2005 et 2006 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Pour appuyer ces efforts, le Comité des femmes de la JFOR a organisé des campagnes de levée de fonds en vue de financer une bonne partie des frais de voyage des participants aux réunions de la Sous-Commission.

En 2004, M<sup>me</sup> Akiko Kuwabara, étudiante à l'Université Ryukoku, et M<sup>me</sup> Burke ont effectué des recherches, interrogeant plusieurs personnes se trouvant à l'Office des Nations Unies à Genève, lors des sessions de la Sous-Commission, sur les besoins en services de garderie. En 2005, M<sup>me</sup> Kuwabara a publié les résultats de ces travaux dans un mémoire rédigé en japonais (Hogaku-Ronsyu; Gakusei-Ronsyu, publié par l'Université Ryukoku, vol. 34, mars 2005, p. 599 à 613) qui a été présenté à la Sous-Commission par M<sup>me</sup> Burke. Cette dernière a fait des interventions orales au nom de la JFOR lors des séances de la Sous-Commission en date des 8 et 16 août 2006 et, citant les résultats des recherches menées par M<sup>me</sup> Kuwabara, elle a demandé instamment à l'ONU et aux gouvernements concernés d'envisager de créer des services de garderie à l'Office des Nations Unies à Genève. De nombreux journaux japonais ont rendu compte de cette initiative qui a suscité beaucoup d'intérêt.

### **4. Contribution à d'autres initiatives, y compris la réforme de l'ONU**

En 2003, la JFOR a présenté une déclaration écrite sur la détention arbitraire et les autres situations auxquelles sont exposés les demandeurs d'asile au Japon (E/CN.4/Sub.2/2003/NGO/45) dont l'auteur était le regretté Toshio Kaneko, chargé de conférences à l'Université Gakuin de Kobé. Le 12 août 2003, Yuki Nakai, étudiante à l'Université Ryukoku, a fait, au nom de la JFOR, un exposé sur la lutte contre la discrimination. Dans son intervention, elle a engagé le Gouvernement japonais à libérer MM. Takeo Yanagi et Li Pon, deux étudiants inscrits dans des universités japonaises, qui étaient détenus dans un centre de détention pour étrangers (E/CN.4/Sub.2/2003/SR.19, par. 20 et 21). Nous avons été heureux d'apprendre que grâce à ces efforts les deux détenus ont été remis en liberté.

La JFOR a présenté un certain nombre de propositions concernant la réforme du système des Nations Unies en matière de droits de l'homme, à la dernière session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Pour appuyer ces efforts, M. Totsuka a fait une déclaration sur la question du rôle futur des experts, à la dernière session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le 11 août 2006.



**5. Participation à d'autres réunions des Nations Unies**

Certaines femmes membres de la JFOR ont participé aux sessions de la Commission de la condition de la femme qui se sont tenues à New York, du 3 au 14 mars 2003, du 1<sup>er</sup> au 12 mars 2004, du 28 février au 11 mars 2005 et du 27 février au 10 mars 2006.

## **Congrès mondial ukrainien**

**(Doté du statut consultatif spécial depuis 2003)**

### **Première partie**

#### **Introduction**

i) Les buts et objectifs du Congrès mondial ukrainien sont les suivants : créer et maintenir un réseau international d'organisations membres soucieuses d'appuyer et de promouvoir l'identité nationale, l'esprit, la langue, la culture de l'Ukraine ainsi que les réalisations des Ukrainiens un peu partout dans le monde; coordonner les activités des organisations membres; développer l'esprit civique des Ukrainiens dans les pays où ils se sont installés, afin de renforcer leur attachement à la démocratie et à la liberté dans le monde; défendre les droits de chaque Ukrainien en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et intervenir auprès des gouvernements et des institutions non gouvernementales pour protéger les droits des Ukrainiens dans le monde.

Le Congrès mondial ukrainien s'emploie essentiellement à établir des voies de communication entre les quelque 20 millions d'Ukrainiens de souche qui résident en dehors de l'Ukraine. Certains de ses cadres rendent régulièrement visite aux différentes communautés ukrainiennes qui vivent en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, aux confins de la Fédération de Russie et en Australie. Le Congrès mondial ukrainien organise des conférences portant sur des thèmes savants et à caractère éducatif, sur le problème des droits humains et civils, sur la démocratie et sur l'édification de l'État. En outre, il s'efforce de fournir des services sociaux ainsi qu'une assistance médicale et humanitaire aux communautés ukrainiennes et parfois non ukrainiennes un peu partout dans le monde, y compris en Ukraine, de coordonner les activités des institutions ukrainiennes qui s'occupent de la jeunesse et se consacrent à l'éducation; le Congrès collabore avec le Comité international olympique et le Comité national olympique ukrainien à l'organisation de services d'entraînement athlétique et autres activités sportives.

ii) Bien que ses principaux buts et objectifs et la nature de ses activités soient demeurés les mêmes que ceux qui sont décrits dans la demande présentée le 30 mai 2001, le Congrès mondial ukrainien a étendu son rayon d'action à l'Afrique, et plus particulièrement au Mozambique.

### **Partie II**

#### **Contribution à l'organisation des travaux de l'ONU**

En avril 2003, le Congrès mondial ukrainien a été officiellement doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Depuis, le nombre de ses représentants au Secrétariat des Nations Unies, à New York, est égal au maximum autorisé; ils ne sont pas plus d'un ou de deux à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Le 26 avril 2003, et durant les années qui ont suivi, les représentants de le Congrès mondial ukrainien auprès de l'ONU ont aidé la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies à organiser, aux Nations Unies, une vente de charité annuelle destinée à commémorer l'anniversaire de

Tchernobyl et dont le produit devait servir à venir en aide aux victimes de l'accident.

Le 19 septembre 2003, des représentants du Congrès mondial ukrainien auprès de l'ONU ont rencontré le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'ONU et ses collaborateurs afin de débattre de questions d'intérêt commun en particulier des manifestations futures destinées à commémorer, aux Nations Unies, le souvenir de la grande famine dont l'Ukraine a été victime en 1932 et 1933, et de développer des liens de coopération à long terme. Lors de ces entretiens, on a débattu de domaines d'activité spécifiques dont l'ONU s'occupe, par l'intermédiaire notamment du Conseil économique et social et de l'OIM et qui sont les suivants : travailleurs migrants, traite des êtres humains, Tchernobyl, sida et aide aux orphelins.

Le 10 novembre 2003, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la grande famine de 1932-1933, le Congrès mondial ukrainien, de concert avec une autre organisation non gouvernementale d'Ukrainiens de souche accréditée auprès de l'ONU, la World Federation of Ukrainian Women's Organizations, a adressé ses compliments au Secrétaire général de l'ONU, a présenté et distribué aux bureaux des Nations Unies à New York, au titre du point 179 b) de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une déclaration sur la grande famine de 1932-1933 dans laquelle il rappelait que l'année 2003 marquait le soixante-dixième anniversaire de la famine de 1932-1933 qui, imposée et fabriquée de toutes pièces par le régime soviétique, avait provoqué la mort de 7 à 10 millions d'Ukrainiens; il indiquait que ces chiffres, à eux seuls, l'autorisaient à qualifier la grande famine de plus grand génocide dans l'histoire de l'humanité; il rendait hommage aux millions de victimes du crime de masse le plus odieux jamais commis contre l'espèce humaine; affirmait que les historiens en viendraient un jour à conclure qu'aucune nation n'avait subi de pertes aussi lourdes que l'Ukraine au XX<sup>e</sup> siècle; et que conjuguées aux purges, aux persécutions et aux guerres, les famines avaient fait au total plus de 20 millions de morts.

Le 14 avril 2000, lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation concernant le Rwanda, le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré ceci : « Pour l'Ukraine, le génocide n'est pas seulement un mot. Nous avons connu des moments difficiles dans notre propre histoire : ce siècle à lui seul a été le témoin d'une tragédie indicible, lorsque plus de 7 millions de personnes ont été exterminées en deux ans par une famine parfaitement orchestrée. Cela s'est passé dans le pays qu'on a jadis appelé le grenier de l'Europe. »

Le 24 septembre 2003, lors du débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de l'Ukraine a lancé l'appel suivant : « Il y a de cela 70 ans, le régime totalitaire de l'Union soviétique provoquait en Ukraine une famine artificielle qui a causé la mort de 7 à 10 millions de nos compatriotes. Malheureusement, le monde n'a alors pas réagi à notre tragédie en 1933. La communauté internationale a cru à la propagande cynique de l'Union soviétique, qui vendait du pain à l'étranger alors qu'en Ukraine, la faim tuait 17 personnes toutes les minutes. De cette tribune, je voudrais demander à tous les Membres de soutenir l'initiative ukrainienne pour que l'Organisation des Nations Unies rende hommage à la mémoire de ceux qui ont péri alors. »

En 2003, le Parlement ukrainien a adopté une déclaration à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la grande famine, dans laquelle il rendait

hommage aux victimes et qualifiait cet acte atroce de génocide. Les Parlements argentin, australien, canadien et américain ont adopté des résolutions analogues. D'autres textes de même nature attendent d'être adoptés.

Compte tenu de ce qui précède, nous lançons un appel aux gouvernements, à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU pour qu'ils qualifient la famine de 1932-1933 de génocide contre le peuple ukrainien et se souviennent des 7 à 10 millions d'innocentes victimes de ce crime.

Le 5 mars 2004, le Congrès ukrainien mondial a publié et diffusé une déclaration sur la traite des êtres humains à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York, du 1<sup>er</sup> au 12 mars 2004. Dans cette déclaration, le Congrès mondial ukrainien faisait les constatations suivantes :

- Les Ukrainiennes représentent le pourcentage le plus élevé de femmes victimes de la traite en Turquie;
- Les Ukrainiennes représentent le pourcentage le plus élevé de femmes victimes de la traite à l'extérieur des bases militaires américaines situées en Corée;
- Les femmes originaires de la Communauté d'États indépendants (CEI) représentent 70 % du total des victimes de la traite en Israël;
- Les Ukrainiennes constituent le groupe le plus nombreux de femmes étrangères victimes de la traite aux Pays-Bas;
- 70 % des Ukrainiennes vivant en Pologne sont des victimes de la traite;
- Les femmes originaires d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et des pays de la CEI représentent 80 % du total des victimes de la traite en Allemagne. Parmi les autres pays où l'on compte un fort pourcentage d'Ukrainiennes victimes de la traite, on citera la Grèce, Chypre, l'Italie, l'Espagne, la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie, la République tchèque, la Croatie, les Émirats arabes unis, la Syrie, la Chine, le Canada et le Japon;

Le Congrès mondial ukrainien a adressé aux États Membres de l'ONU les recommandations ci-après :

- Mobiliser le monde politique contre la traite;
- Mener des campagnes de prévention et de sensibilisation;
- Encourager et soutenir les activités des organisations non gouvernementales;
- Promulguer une législation nationale qui punisse les trafiquants et ceux qui les aident;
- Donner la priorité aux efforts que fait la police pour arrêter et traduire en justice les proxénètes;
- Fournir des services humanitaires aux victimes de la traite et les aider à se réinsérer dans la société;
- Ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel à la Convention des

Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;

- Développer, aux niveaux international, régional et bilatéral, la coopération avec les États d'où sont originaires les victimes de la traite, ceux où elles transitent et ceux qui constituent leur lieu de destination finale;
- Accorder une attention particulière aux nouveaux réseaux de trafiquants en Europe centrale et orientale.

En juillet 2004, le Président du Congrès mondial ukrainien s'est rendu à Vienne où il s'est entretenu avec des membres de la Mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales sises en Autriche, des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que le Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Du 8 au 10 septembre 2004, des représentants du Congrès mondial ukrainien ont participé à la cinquante-septième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales sur le thème « Les objectifs de développement du Millénaire : la société civile entre en action ».

Le 18 janvier 2005, le Président du Congrès mondial ukrainien s'est entretenu avec l'Administrateur adjoint du PNUD, M. Kalman Mizsei. Le représentant du Congrès auprès de l'ONU a examiné le rapport d'experts sur l'Ukraine et des documents complémentaires ont été adressés à M. Mizsei le 14 février 2005.

En janvier 2006, un représentant du Congrès mondial ukrainien auprès de l'ONU a participé à une réunion sur la question de l'esclavage qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York.

En mars 2006, une représentante du Congrès mondial ukrainien auprès de l'ONU s'est rendue en Ukraine où elle a rencontré des représentants du Centre pour la réforme de l'enseignement en Ukraine qui s'occupe du problème de la traite des êtres humains. Elle s'est également entretenue avec des représentants du bureau de l'OIM en Ukraine, auquel elle a remis un exemplaire de l'ouvrage intitulé « The Natashas », dont l'auteur, Victor Malarek, est un journaliste canadien. Ce livre, qui a été traduit en ukrainien pour publication, a été financé en partie par notre organisation. La représentante du Congrès mondial ukrainien s'est également déplacée dans tout le pays où elle a rencontré plusieurs organisations locales qui s'occupent de la question.

En mars 2006, le Président du Congrès mondial ukrainien s'est rendu à Rome, à Venise et à Naples pour y débattre avec deux grandes communautés d'immigrants ukrainiens de problèmes de migration et de traite des êtres humains. À Venise, il a aussi rencontré des représentants de l'OIM avec lesquels il a également discuté de ces questions.

Le 28 avril 2006, des représentants du Congrès mondial ukrainien auprès de l'ONU ont participé à une séance de l'Assemblée générale consacrée au vingtième anniversaire de Tchernobyl.